

Comment le futur système de retraites protégera les personnes actives les plus fragiles ?

1 Quelles sont les personnes qui sont perdantes actuellement ?

Nous l'avons évoqué la semaine dernière, aujourd'hui, pour bénéficier d'une retraite à taux plein, il faut cotiser en moyenne 42 ans. Une réalité qui **pénalise les personnes qui ont connu des interruptions dans leur activité** (chômage, maladie, invalidité, maternité), **qui ont travaillé à temps partiel ou ont perçu des revenus modestes**. Les femmes sont particulièrement concernées par ces situations. Le nouveau système sera plus favorable que le système actuel pour toutes ces personnes.

2 Comment assurer une retraite décente aux carrières hachées ?

Le système de retraite par points prévoit que chaque euro cotisé conduira à l'acquisition du même nombre de points pour tous les actifs (cf. fiche n°1). Il permettra aussi **d'acquérir d'autres points au titre de la solidarité** qui compenseront **les interruptions de carrières liées à l'arrivée d'un enfant, une période de chômage ou encore un arrêt maladie**.

D'autre part, dans l'hypothèse, toujours en discussion, d'un âge du taux plein fixé par année de naissance, la durée de cotisation n'étant plus prise en compte elle ne serait plus pénalisante pour les carrières hachées.

3 Comment remédier à la différence de traitement entre les femmes et les hommes ?

Le système universel réduira l'écart entre les niveaux de retraite des hommes et des femmes. Aujourd'hui, les femmes ont en moyenne une retraite inférieure de 42% (source : Insee). Pour preuve, 70% des bénéficiaires du minimum de retraite sont des femmes. Elles sont également plus sujettes à devoir travailler jusqu'à 67 ans* pour toucher leur retraite à taux plein (*âge limite à partir duquel les décotes ne s'appliquent plus).

Le rapport Delevoye prévoit plusieurs ajustements pour permettre de lutter contre ces inégalités :

- **Des points de retraite pour les interruptions de carrière liées aux enfants** : ils seront attribués pour le congé maternité et auront la même valeur que les points liés au travail.

• Une augmentation de la retraite liée aux enfants :

5% d'augmentation du montant de la retraite dès le 1er enfant (le système actuel prévoit 10% au bout de 3 enfants et plus). Le couple pourra décider de partager ou d'attribuer la totalité de l'augmentation de la retraite au parent le plus pénalisé dans sa carrière (le plus souvent il s'agit de la mère).

4 Et concernant les bas salaires ?

Un minimum de retraite est versé aux personnes ayant travaillé longtemps mais avec des salaires modestes. Dans le système actuel, le minimum de retraite ne dépasse pas les 1000 euros par mois et n'est pas le même en fonction des profils : un salarié du privé touchera 973 euros par mois contre 900 euros pour un agriculteur.

Dans le futur système universel, la solidarité sera davantage tournée vers les plus désavantagés du système actuel notamment via la garantie "pour tous" d'un minimum de retraite fixé à 85% du SMIC net, cette garantie étant indexée sur le SMIC au fil des générations.

5 Un effort est-il demandé aux personnes les plus privilégiées ?

Oui. **Emmanuel Macron a présenté ce futur système de retraite comme une mesure d'équité**. Chaque euro cotisé donnera les mêmes droits à tous. C'est également une demande des Français et des Françaises qui jugent à 90% que le système actuel est fragile et à 85% qu'il est inégalitaire (source : IFOP).

Force est de reconnaître que cette réforme est ambitieuse (c'est d'ailleurs pourquoi la transition se veut très progressive). **Il y aura des gagnants, les plus défavorisés** aujourd'hui pour lesquels il était impératif d'agir - **et des professions qui devront participer à l'effort collectif** pour un système plus juste et plus équilibré, pour tous. C'est notamment le cas des professions libérales et des régimes spéciaux.

A noter : **des compensations sont prévues pour certaines professions** notamment les enseignants qui bénéficieront d'une revalorisation salariale.